

Saint-Cyprien, le mercredi 18 juillet 2018



ARRETE MUNICIPAL N° 18/TECH-P/176
PORTANT REGLEMENTATION PERMANENTE DE CIRCULATION
Rue Auguste Rodin

Maître Thierry DEL POSO
Maire de la Commune de Saint-Cyprien,

VU les articles L 2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière, et l'ensemble des textes qui l'ont modifié et complété,

VU l'arrêté municipal en date du 28 mai 2018 portant délégation au titre de l'article L.2122.18 du C.G.C.T. à monsieur Thierry SIRVENTE, Adjoint,

CONSIDERANT que la rue **Auguste Rodin** est une artère commerçante de la Commune, il y a lieu de réserver un emplacement de stationnement pour les livraisons,

ARRETE

ARTICLE 1 : Un emplacement réservé aux livraisons est matérialisé sur la rue **Auguste Rodin** à Saint-Cyprien conformément au plan joint au présent arrêté.

ARTICLE 2 : Un panneau de type B6d avec panonceau de type M9z « sauf livraisons » ainsi qu'une peinture routière sont posés par les Services Techniques Municipaux.

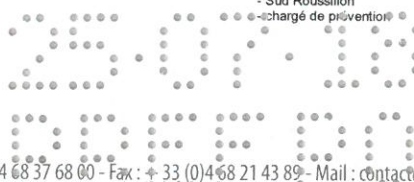
ARTICLE 3 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie, le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, le Responsable de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté.

Pour le Maire
L'Adjoint Délégué
Thierry SIRVENTE



Le Maire certifie sous sa responsabilité
Le caractère exécutoire de cet acte
Consécutivement à son affichage
Le **25 JUN 2018**
Informe que le présent arrêté peut faire l'objet
D'un recours contentieux devant le tribunal
Administratif dans un délai de deux mois à compter
de sa publication et/ou sa notification.

Copie à :
- Secrétariat général
- Police Municipale
- Pompiers
- Affichage Mairie
- Annexe Mairie
- Services Techniques
- Cabinet
- Gendarmerie
- Communication
- Sud Roussillon
- chargé de prévention



Saint Cyprien, rue Auguste Rodin



Saint Cyprien, le 18 juillet 2018
Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué,
Thierry SIRVENTE

© 2018 Google



2018